



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020 A 20H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, , Laure DE FILPO, Bérangère LUCI, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Conseillère excusée : Christine CHURY (donne pouvoir à Corinne SABONNADIÈRE)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 04 septembre 2020.

2 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le bureau d'études EAU+01, assistant conseil auprès de notre commune, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire rappelle que le contrat de Délégation de Service Public a été confié à SUEZ EAU France le 1^{er} mars 2018 pour une durée de 10 ans jusqu'au 29 février 2028.

Les informations suivantes sont extraites du projet de rapport :

La population desservie est d'environ 1 282 personnes soit 691 abonnés au 31 décembre 2019. La densité linéaire d'abonnés est de 54,54 au kilomètre. Le volume consommé en 2019 atteint 72 997 m³, soit + 9,7 % par rapport à 2018.

La capacité de production est d'environ 1 440 m³/jour. Le réservoir de stockage et mise en production est de 500 m³.

Les performances du réseau présentent une amélioration sur l'année 2019 qui restent insuffisantes par rapport à l'objectif Grenelle 2 : le rendement actuel du réseau est de 63,68 %, pour un indice linéaire de pertes de 9,38 m³/j/km.

La qualité de l'eau microbiologique et physico-chimique est bonne, tous les contrôles ont été conformes aux attentes réglementaires.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la Commune s'élève à 1,90 € TTC/m³ toutes taxes et part fixe comprise (sur la base d'une facture de 120 m³).

Un responsable de l'entreprise SUEZ EAU France, délégataire du service de l'eau, est également présent en début de réunion du Conseil Municipal.

Il fait un point sur les travaux réalisés en 2019 par les services de SUEZ EAU France :

- . Quatre compteurs de sectorisation ont été mis en place. Ces compteurs devraient permettre de mieux cibler les fuites du réseau.
- . Des recherches de fuite ont été réalisées.
- . Deux stabilisateurs de pression ont été mis en place fin décembre.

3 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019 - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019, présenté par le bureau d'études EAU+01.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune.

Monsieur le Maire indique que ce rapport fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux d'investissement, à la charge de la Commune, sur le réseau d'eau

potable et précise au Conseil Municipal que la dernière réévaluation du prix de l'eau a été faite lors du changement du contrat de Délégation de Service Public.

Afin de pouvoir engager les travaux sur le réseau d'eau potable, il convient de prévoir une augmentation du prix de l'eau. Le Conseil Municipal devra se prononcer, lors de la prochaine séance, sur cette réévaluation.

4 - BATIMENTS COMMUNAUX : INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et à la présentation du projet par l'Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain (ACERPA), il avait été décidé de se prononcer sur la signature de promesses de bail pour l'utilisation des toitures de bâtiments communaux et sur l'opportunité de prendre des parts dans la Société Coopérative PL'AIN ENERGIE.

Monsieur le Maire précise que l'Association ACERPA sera à nouveau reçue, lors de la réunion d'adjoints, afin de lever les interrogations sur les participations financières à la Société Coopérative PL'AIN ENERGIE et sur la signature de promesses de baux avec cette Société pour l'utilisation des toitures des bâtiments communaux.

Une autre toiture est concernée par ce projet, il s'agit de celle de la MARPA, mais DYNACITÉ est propriétaire de ce bâtiment. Monsieur le Maire, président de la MARPA, rencontrera, à leur demande, les responsables de DYNACITÉ.

Le Conseil Municipal devra se prononcer, lors de la prochaine séance, sur ces points.

5 – RESTAURANT SCOLAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE - DÉLIBÉRATION

La 1^{ère} Adjointe précise que suite à l'acquisition de cloisons acoustiques pour le Restaurant Scolaire, une augmentation des crédits au chapitre 21 et une diminution des crédits au chapitre 23 sont nécessaires.

De plus, la 1^{ère} Adjointe rappelle la décision prise lors de la séance du 03 décembre 2019 de souscrire pour les travaux d'extension du Restaurant Scolaire deux emprunts : un de 355 000 € pour une durée de 20 ans et un emprunt d'un montant de 209 000 € pour une durée de 2 ans. Elle précise que suite au versement d'un acompte de la subvention dite Dotation d'équipement des

territoires ruraux (DETR), une décision modificative est nécessaire afin de rembourser une partie de l'emprunt souscrit pour une durée de 2 ans.

Après étude des éléments, le Conseil Municipal, approuve, à 15 voix POUR, la décision modificative pour le Budget du Restaurant Scolaire.

6 – AIN HABITAT : GARANTIE DE PRET AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 octobre 2018 donnant l'accord de principe pour la garantie financière à AIN HABITAT dans le cadre de l'opération de construction de la deuxième tranche de 11 pavillons locatifs sur la Commune.

AIN HABITAT a indiqué, par courrier, qu'un contrat de prêt a été signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné au financement de cette opération. AIN HABITAT sollicite la Commune afin qu'une délibération soit prise pour la garantie de ce prêt.

Monsieur le Maire précise que les garanties de prêt sont réparties entre la collectivité locale et le Conseil Départemental suivant le potentiel fiscal de la commune. Pour la commune, la garantie demandée s'élève à 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 604 586 €.

Le Conseil Municipal accorde, à 15 voix POUR, la garantie de la collectivité pour la durée totale du contrat de prêt souscrit par AIN HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

7-1 Équipements de lutte contre l'incendie

Un courrier de la Préfecture de l'Ain informe de la décision prise par Madame la Préfète d'ouvrir pour la fin d'année 2020 trois catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Une catégorie concerne les équipements de lutte contre l'incendie. La Commune étant dans l'obligation de prévoir ces équipements, un dossier de demande de subvention devra donc être établi.

7-2 Commission de l'environnement

Présentation du projet de régulation de la population de pigeons

Suite aux nuisances constatées sur la Commune en raison de la surpopulation des pigeons, une société spécialisée dans la construction et la

gestion de pigeonniers contraceptifs a été rencontrée au cours du mois de septembre 2020.

Plusieurs communes du secteur avaient fait part de leur intérêt pour cette présentation.

Cette société propose l'installation de pigeonniers afin de réguler la surpopulation des pigeons. Cette régulation se fera sur une durée de 5 ans. Au préalable, un accompagnement sur-mesure via un audit personnalisé peut être envisagé. Plusieurs solutions sont proposées par cette société pour l'acquisition de pigeonniers et pour le contrat d'intervention de ses techniciens.

Les communes présentes lors de cette présentation seront contactées afin de connaître leur position.

Extinction de l'éclairage public

Suite au projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, un contact a été pris avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain.

Le Syndicat a fait parvenir une fiche d'information sur la procédure à suivre pour mettre en place l'extinction nocturne de l'éclairage public. La première étape étant l'analyse technique du parc d'éclairage public et le chiffrage des travaux et interventions. Dès réception du chiffrage, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain transmettra le plan de financement de l'opération indiquant le montant de la participation communale.

Matinée Grand Nettoyage de la Commune

Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'appel de la municipalité pour nettoyer la commune.

7-3 Commission de la communication

Groupe scolaire

Compte-tenu des nouvelles dispositions sanitaires, l'agent chargé de l'entretien du Groupe Scolaire interviendra tous les jours pendant la pause méridienne afin de nettoyer les parties sanitaires.

Site Internet

Suite à la rencontre de la Société en charge du site internet, et compte tenu des problèmes rencontrés avec cette Société, il a été décidé de prévoir pour l'année 2021 un changement de prestataire pour la gestion du site internet.

Ce changement de prestataire permettra d'enrichir le site actuel. Différentes sociétés seront rencontrées. Le changement de prestataire pourrait intervenir au 1^{er} juillet 2021.

Distribution des sacs jaunes

La distribution des sacs jaunes a commencé le 14 septembre 2020.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain informe qu'un flyer concernant les ordures ménagères et les déchèteries devrait parvenir en mairie pour distribution. Les conseillers municipaux se chargeront de cette distribution.

Gérance du Restaurant du Point Vert

Il est rappelé que la sélection est faite sur dossier. Des dossiers ont été transmis à dix candidats. Pour l'instant deux candidats ont retourné des dossiers.

La date limite de transmission des dossiers a été fixée au 10 octobre 2020. La commission Restaurant du Point Vert se réunira le 14 octobre 2020.

Repas des aînés

Compte tenu de l'épidémie de coronavirus qui perdure et du protocole sanitaire en place, la décision a été prise d'annuler le repas prévu traditionnellement le 11 novembre.

En remplacement, un colis sera distribué, aux personnes âgées de 75 ans et plus, avant les fêtes de fin d'année.

Rencontre avec le Football Club Serrières Villebois

Le projet de construction de nouveaux vestiaires pour le Football Club Serrières Villebois sera étudié au cours du prochain exercice budgétaire. Les dirigeants du club seront rencontrés au cours du mois d'octobre 2020.

7-4 Commission des travaux

Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Suite à la visite de chantier par les membres de la commission, des demandes et des remarques ont été transmises au maître d'œuvre : installation de toilettes au deuxième étage, installation d'une porte coulissante pour accéder au premier étage, création d'une salle de pause au premier étage. Le maître d'œuvre devra transmettre un chiffrage pour toutes ces demandes.

Démolition d'une maison située Grande rue

Le devis reçu, en mairie, sera validé.

La pose du poteau électrique par ENEDIS se fera au cours du mois de novembre 2020.

Démolition de la grange située Rue du Centre

La commission estime que le puits perdu n'est pas nécessaire sur cette parcelle.

Une proposition est faite pour la création d'un espace arboré. L'étude pour l'aménagement de cet espace est toujours en cours.

Démolition du silo situé Rue du Pont

La commission a pris note de l'accord trouvé avec le propriétaire du silo.

Dès que les documents de transfert de propriété seront établis, les travaux de démolition seront réalisés.

La commission propose la création d'un parking et de toilettes publiques sur cet espace. Ce projet pourrait limiter le stationnement dans la Rue de l'Eglise.

Échange de terrains contre la pose de gravats

Un particulier propose d'échanger un terrain contre la possibilité de déposer gratuitement des gravats au dépôt des déchets verts.

La commission rappelle que la Commune s'est toujours opposée à la dépose de gravats, la commission donne donc un avis défavorable à ce projet d'échange.

Mise en place de barrières

La mise en place de barrières vers le Monument aux Morts et vers la fontaine est envisagée. Des devis seront demandés. Les employés communaux se chargeront de la pose.

Abribus

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a la compétence des transports scolaires de l'Ain et indique qu'elle prend en charge la fourniture et la pose d'abribus, à l'exception de la dalle béton nécessaire pour poser l'abribus.

Il est précisé que cette opération ne concerne qu'un abribus par commune.

L'implantation de cet abribus sera étudiée mais il pourrait vraisemblablement être mis en place dans la Rue de Buffières.

Salle d'Animation Rurale

Des devis seront demandés pour le changement de certains éclairages de la Salle d'Animation Rurale.

Projet d'installation d'un pressoir

Deux pressoirs peuvent être récupérés chez des particuliers. Ces propositions seront étudiées.

Un pressoir pourrait être installé à l'entrée Nord de la Commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 06 novembre 2020 à 20 heures

